



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 4553

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les conséquences de la période de sécheresse que la France connaît depuis le début 2011 et les répercussions que cela pourrait avoir sur la gestion des centrales nucléaires. En effet, la nécessité pour les centrales de disposer d'une quantité d'eau importante pour leur refroidissement peut susciter des interrogations au regard du niveau très bas des cours d'eaux. Ce dossier pourrait alors devenir préoccupant pour EDF et pour la production d'électricité dans notre pays. Aussi, il lui demande de lui indiquer sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Les canicules constituent des événements climatiques majeurs par leur ampleur géographique, leur durée, les niveaux élevés de température observés tant dans l'air ambiant que dans l'eau des rivières qui ont subi une forte réduction de leur débit. Rappelons que les conditions climatiques de 2003 et de 2006, sans remettre en cause la sûreté des centrales nucléaires, avaient contraint le Gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles pour garantir la disponibilité du réseau électrique français. Ainsi, EDF avait été autorisée à déroger aux limites thermiques des rejets de certaines centrales nucléaires pour augmenter leur disponibilité. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) avait demandé à EDF de tirer les enseignements de ces épisodes de sécheresse et de canicule et de prendre les mesures nécessaires, notamment réévaluer les dispositions de protection des installations vis-à-vis des températures extrêmes et de la sécheresse, apporter des modifications techniques pour améliorer la capacité de refroidissement, renforcer la résistance des matériels sensibles aux températures élevées et mettre en place des dispositifs d'alerte permettant d'anticiper l'évolution des températures et du débit d'eau des fleuves. Après la canicule de 2003, EDF a élaboré un plan « Aléas climatiques » qui a permis d'affronter la canicule de 2006. Chaque année est par ailleurs organisé un exercice de simulation de canicule, et une veille a été mise en place pour suivre les évolutions climatiques et s'interroger régulièrement sur la pertinence et l'efficacité des moyens mis en place. Les situations de sécheresse imposent une gestion particulière des centrales nucléaires avec trois objectifs : - assurer en priorité la réfrigération des locaux sensibles ; - respecter les limites thermiques en rivières fixées par la réglementation ; - gérer les rejets radioactifs en rivières en fonction des obligations réglementaires relatives au débit. En période de canicule-sécheresse, des modèles prévisionnels de la température des eaux et du débit des cours d'eau, élaborés par EDF, sont utilisés pour aider à la gestion des centrales. Dans certains cas, les évaporations d'eau sont réduites au prix d'une baisse de production d'électricité pour garantir le partage équitable de la ressource en eau entre les utilisateurs (alimentation en eau potable, agriculture, loisirs, maintien de la qualité d'eau, etc.). La réglementation sur les rejets thermiques peut contraindre l'exploitant à réduire la production d'électricité, voire à l'interrompre. Sur ce plan, les dispositions particulières sont définies par l'Autorité de sûreté nucléaire conformément à l'article 25 du décret n° 2007 1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base. En période d'étiage, des lâchers d'eau en provenance des retenues sur des bassins fluviaux sont effectués afin, dans la mesure des réserves disponibles, de renflouer les cours d'eau dont les débits sont anormalement bas. Les sites marins sont eux moins sensibles aux épisodes de fortes chaleurs, ces dernières ayant une moindre incidence sur la température de l'eau de mer.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4553

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5074

Réponse publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3195